

Séance du mardi 4 mai 2021 à 20h30
Mairie – salle du Centre communal

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEx	
Présent.e.s :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMELLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Marco	REALINI	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé.e.s :	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Mônica	MERKT	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur des comptes
5. Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020 (délibération)
6. Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 55'000.- (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Huis clos (naturalisations)



Le Président ouvre la séance à 20h35 et salue l'assemblée et le public.

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021

M. REINMANN demande de corriger quelques coquilles.

Il demande aussi de corriger, p. 90 : « M. REINMANN demande si remarque que la perte sur les actions de la BCGe... ».

Mme GUINAND demande de corriger :

- p. 89, 6^e § avant la fin : « ...de telle manière que les charges des biens de et services sont de 29% moindres... »
- p. 90, 4^e § : « ...la production fiscale annuelle estimée liées aux revenus... »
- p. 90 5^e § : « ...et l'impact Covid sur la crèche (en sus de la création l'utilisation de trois places d'accueil supplémentaires). »

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Muni de ces modifications, le procès-verbal du 13 avril 2021 est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Open House**

La manifestation architecturale et artistique Open House est sur le point de démarrer et c'est bien entendu Genthod qui en est le principal réceptacle. Son inauguration publique mais sur inscription aura lieu samedi 8 mai à 11h30 devant la villa du Saugy. Cette première session – la deuxième se tiendra en 2022 – permettra d'exposer dans le parc et aux Bains du Saugy six œuvres réalisées par les écoles polytechniques, les Hautes écoles de Genève et des organisations internationales et se tiendra du 8 mai au 30 août 2021. L'accès est libre, l'exposition en plein air, n'hésitez donc pas à y faire un tour.

- **Restaurant le Lacustre**

Nous contactons régulièrement son propriétaire, M. Rizvanov, qui n'a pas encore trouvé d'acquéreur. Nous suivons néanmoins l'affaire avec constance et obstination.

- **Déprédations aux Bains du Saugy**

Depuis le début du mois de mars, les Bains ont subi de nouveaux dégâts, notamment sur les structures en bois. Des feux ont été faits directement sur le ponton et sur certains bancs. Nous pouvons penser que ces dégâts sont dus à l'utilisation maladroite ou volontaire des chalumeaux ou briquets-chalumeaux nécessaires à l'allumage du charbon des pipes à eau appelées aussi shishas. Un devis avait été demandé en 2020 pour le budget 2021 auprès d'un menuisier afin de remettre en état les déprédations.

Malheureusement, à ce jour d'autres actes ont été identifiés et le montant nécessaire aux réparations dépasse celui qui avait été budgété. L'Exécutif a donc décidé de laisser passer l'été afin d'avoir un regard plus approfondi en fin d'été et présenter au Conseil municipal une solution pour la remise en état des lieux, et faire un point de situation pour le futur de ces lieux.

Mme GUINAND

- **Appel à projet pour le restaurant du Château**

Le délai au 30 avril 2021 pour répondre à l'appel à projet, afin de trouver la personne qui succèdera à M. Miranda comme exploitant du restaurant du Château à partir du 1^{er} août, a vu le dépôt de quatre dossiers. Ceux-ci font l'objet actuellement d'une analyse en termes de forces et faiblesses par la régie Besuchet, qui les transmettra à l'Exécutif pour délibération et décision dans les meilleurs délais.

- **Sondage des entreprises sises sur la commune**

Le délai de réponse au 30 avril s'appliquait également au sondage envoyé aux 124 entreprises sises sur la commune, afin de mieux appréhender l'impact de la crise COVID sur leurs activités et les éventuels soutiens que la Commune pourrait leur apporter. 35 questionnaires ont été retournés (soit un taux de réponse de 28%) et leur dépouillement est en cours. La synthèse et l'analyse des résultats feront l'objet de prochaines communications.

- **Parking pour trottinettes**

Conformément à une demande faite l'an dernier en commission de l'Aménagement et Mobilité, une structure de rangement spécifique aux trottinettes a été installée à l'école de Genthod le 22 avril. Malheureusement, l'un des trois éléments a été vandalisé durant le weekend qui a suivi. Il sera donc réinstallé à un endroit différent afin d'empêcher ce type d'incident et aussi pour le rendre plus facilement accessible aux petits enfants.

- **Compte Instagram de la Commune**

La Commune de Genthod est désormais présente sur Instagram sous le nom de comunedegenthod. Ceci, en complément du site internet sur lequel il est possible de s'abonner aux actualités, comme détaillé dans la dernière édition du Genthod Info, de la page facebook, et dans le but de communiquer plus directement avec nos communiens de la jeune génération. La suggestion de rejoindre Instagram émane d'ailleurs d'un jeune Genthodien qui n'est pas dans le public ce soir mais assiste régulièrement aux séances du Conseil municipal, et que je remercie au passage. L'information a été relayée sur notre page facebook et sera diffusée dans le prochain Genthod Info. Le logo Instagram figurera par ailleurs désormais sur les publications officielles de la Commune. Si vous êtes actifs sur Instagram, n'hésitez pas à vous abonner et à faire passer le message !

M. BAUMGARTNER

- **Info sur le chantier de la Petite-Voie**

Lot 2 – route du Creux-de-Genthod. Les travaux pour la mise en place du collecteur sont à bout touchant, ils se termineront dans le courant de cette semaine. Le raccordement pourra ainsi être fait et l'ancien collecteur sera mis hors service. Les travaux concernant ce lot se termineront mi-mai, la remise en état de l'occupation du chantier sera faite à ce moment-là. Reste la pose de l'enrobé sur toute la route. Celle-ci est prévue après le 15 mai et impliquera la fermeture de la route durant une journée ; seul l'accès à pied sur le trottoir sera possible. L'entreprise Rampini prendra donc contact avec le restaurant du Creux-de-Genthod pour choisir la meilleure date d'exécution en fonction de la météo. Une note d'information sera distribuée aux habitants du Creux-de-Genthod.

Lot 1 – chemin de la Petite-Voie. Les travaux vont pouvoir reprendre et leur terme est prévu pour la fin juin. Le chantier est bien géré par les mandataires et le planning est tenu malgré les contraintes liées à ce chantier.

- **Point de situation sur la vidéosurveillance**

Le projet consistant à placer des caméras de vidéosurveillance sur les écopoints de la commune avance. Les travaux menés par les commissions de l'Environnement puis de la Sécurité devraient permettre à l'Exécutif de présenter une délibération au Conseil municipal de juin, pour autant que la Présidente de la commission des Finances daigne organiser une commission avant la séance du 8 juin.

Or, pour l'instant ce n'est que le 15 juin que Mme la Présidente de la commission a décidé unilatéralement, donc en violation de l'art. 80 al. 3 du règlement du Conseil municipal, de convoquer une commission. L'article en question stipule que la date des séances est fixée d'entente entre le Président ou la Présidente et le Maire ou l'Adjoint concerné. Si cette date est maintenue telle quelle, cela signifie que le projet ne pourra être voté que fin septembre, impliquant un report du projet d'au moins trois mois. Pour autant, le projet, s'il est accepté, pourvoira dans un premier temps les écopoints existants en caméras puis, en fonction de la création de nouveaux écopoints, ceux-ci feront l'objet d'une proposition d'installation de caméras qui devra être validé par votre Conseil. Je demande à la présidente de la commission des Finances de revenir sur sa décision et d'agender une séance traitant des caméras de surveillance aux dates proposées par notre secrétariat.

4. Rapport du vérificateur des comptes

M. REALINI, secrétaire du Bureau du Conseil municipal, donne lecture du rapport de révision établi par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA, vérificatrice des comptes 2020 de la Commune de Genthod.

L'opinion de conformité des comptes à la loi sur l'administration des communes (LAC), au référentiel comptable MCH2, et à d'autres bases légales, est exprimée sans réserve. L'existence d'un système de contrôle interne est attestée. L'approbation des comptes 2020 est recommandée.

5. Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020 (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Mme DECOSTERD s'exprime au nom du GIG :

« Je tiens à remercier la Mairie, l'administration communale, ainsi que le comptable et les vérificateurs des comptes pour le travail effectué et la clarté du rapport. L'exercice comptable 2020 se termine avec un résultat excédentaire de CHF 2'748'843.- et le GIG s'en réjouit. Nous sommes conscients que ce résultat est principalement en lien à un correctif des estimations des recettes fiscales des années antérieures, mais cela permet toutefois d'envisager avec sérénité une continuité dans le soutien nécessaire à la population et à l'économie au vu du contexte de crise actuel. Le GIG félicite également la Commune d'avoir pu limiter le paiement d'intérêts négatifs en déposant 5 millions sur le compte courant ouvert auprès du Canton. Pour conclure, le GIG approuve les comptes de l'exercice 2020. »

M. REALINI fait la déclaration suivante pour le groupe PLR :

« Le groupe PLR approuve les comptes 2020 dans leur totalité sans émettre de remarques. Il tient bien évidemment à remercier l'Exécutif ainsi que le comptable, M. MASSEREY, et le secrétariat général pour la tenue des comptes, la transparence des explications, et la bonne gestion des deniers publics. Malgré des rentrées fiscales exceptionnelles dont la Commune a pu profiter en 2020, cela ne veut pas dire que nous ne devons pas poursuivre les efforts pour maintenir un niveau acceptable des dépenses de fonctionnement. Cela surtout dans une vision à long terme, pour ne pas devoir, un jour ou l'autre, augmenter le centime additionnel en vue de plusieurs prévisions négatives dans l'économie mondiale. De toute manière, le PLR se réjouit de ces résultats et remercie encore une fois l'Exécutif pour le gros travail. »

M. REINMANN prend la parole au nom du groupe VAG :

« Le groupe VAG se réjouit aussi des bons comptes de la Commune et insisterait aussi à maintenir le centime additionnel actuel. Il félicite le travail de M. MASSEREY ainsi que de l'Exécutif pour ces comptes, qui sont clairs, transparents et bien compréhensibles. »

Tous les groupes s'étant exprimés, le Président met aux voix la délibération suivante.

**Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité
et des crédits budgétaires supplémentaires 2020**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le rapport de la commission Finance, Administration et Economie Publique du 20 avril 2021 et son vote unanime ;

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

et sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
DÉCIDE
à la majorité simple
d'accepter**

par 14 oui

sur 14 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 11'065'590.65 aux charges et de CHF 13'814'434.47 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'748'843.82. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 2'828'843.82 et résultat extraordinaire de - CHF 80'000.-.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 2'394'531.53 aux dépenses, les investissements nets s'élevant à CHF 2'394'531.53.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 110'581'817.84.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'014'914.87 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

Le Président indique que plusieurs exemplaires des comptes imprimés sont disponibles.

6. Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 55'000.- (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Le Président met aux voix la délibération suivante.

Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 55'000.-

Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits ;

vu le rapport d'observation des dynamiques dans les bus scolaires, effectué par la FASE (Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle) entre mi-décembre 2020 et fin janvier 2021 suite à différents événements d'incivilité constatés, qui a abouti à la décision des communes concernées de financer conjointement la présence d'une personne adulte à certaines heures des trajets de bus scolaires dans la perspective d'apaiser les tensions et de rétablir un climat plus serein et sûr pour les élèves, à hauteur de CHF 9'000.- à répartir pour moitié entre Bellevue et Genthod, soit un montant de CHF 4'500.- pour la Commune de Genthod ;

vu la démarche d'appel d'offres groupé initiée par 5 communes, ayant abouti à un engagement ferme de près de 200 habitants - représentant 79 habitants de Genthod - le montant financier inscrit au budget de CHF 30'000.- se révèle inférieur au montant nécessaire d'environ CHF 2'000.- par habitant, soit un total de CHF 160'000.-, il est désormais nécessaire de budgéter cette participation en deux sommes distinctes, l'une de CHF 50'000.- sur 2021 et l'autre de CHF 80'000.- sur 2022 ;

vu le rapport de la commission Finance, Administration et Economie Publique du 20 avril 2021 et son vote unanime ;

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
DÉCIDE
à la majorité simple
d'accepter**

par 14 oui

sur 14 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2021, selon la répartition suivante :*
 - *CHF 5'000.- financement présence adulte FASE dans le bus, ligne n° 5440.00.36320.00 ;*
 - *CHF 50'000.- soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques, ligne n° 7690.00.36370.00.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous les rubriques mentionnées.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital-propre.*

7. Propositions de la Mairie

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Commission des Finances

Suite à l'intervention de M. BAUMGARTNER en début de séance, Mme UDRY demande quelle est l'urgence de convoquer la commission des Finances, et demande au passage s'il a perdu son téléphone.

Jobs d'été

M. BUFFLE demande à l'Exécutif si les jobs d'été seront réintroduits cet été, et même s'il est possible d'en rajouter cette année pour compenser ceux qui ont été supprimés en 2020 en raison de la pandémie. Il demande enfin quelles sont les modalités d'attribution. M. SCHMULOWITZ répond que la décision n'est pas encore prise formellement au sujet des engagements. Le cas échéant, le salaire minimal serait appliqué, soit CHF 23.-/heure. En tout état de cause, l'aide des jeunes gens est souhaitée. Il fait remarquer d'ailleurs que la diversité des fleurs dans la décoration de la commune diminuera, pour introduire une certaine unité dans ce domaine. Mme GUINAND précise que le délai de dépôt des candidatures était au 30 avril.

Restaurant du Château

M. BUFFLE indique que le groupe PLR s'interroge sur les méthodes d'attribution de la gérance du restaurant du Château. Il salue les rédacteurs du cahier des charges, qui décrit les objectifs et les missions du restaurant. Le groupe PLR voit dans la remise de ce restaurant la possibilité d'insuffler une nouvelle vie à ce restaurant - un sujet qui tient à cœur du groupe, d'autant plus qu'il s'intègre dans le nouveau Plan directeur communal, celui « du lien ». Le groupe PLR espère que l'Exécutif tiendra compte de cet élément de lien et de convivialité très bien décrit dans le cahier des charges. Il demande aussi si, dans l'éventualité où l'Exécutif ne trouvait pas, dans le délai relativement court de l'appel d'offres, le gérant qui répondrait réellement au cahier des charges, un nouveau délai pourrait être introduit pour trouver la perle rare. M. SCHMULOWITZ répond que l'objectif de l'Exécutif est de trouver un restaurateur qui saura satisfaire aux plans culinaires autant que de l'accueil, très important dans un village. Si un lauréat n'est pas trouvé parmi les quatre dossiers déposés auprès du régisseur communal, un nouvel appel sera lancé. Il tient à affirmer que l'Exécutif sera « perspicace » dans le choix du nouveau restaurateur ou de la nouvelle restauratrice.

9. Divers

Entretien de la commune

Mme GLAUS-LEMBO fait la déclaration suivante :

« Les élus PLR ont été interpellés par des communiens qui regrettent de constater que depuis plusieurs années, la qualité de l'entretien de la commune se dégrade et laisse de plus en plus à désirer. Les points qui nous sont régulièrement rapportés et que nous avons nous-même pu constater sont les suivants : les écopoints, en plus de déborder régulièrement, sont souvent sales et mal entretenus, ce qui à notre sens n'est absolument pas acceptable ; des papiers traînent parfois sur le sol pendant plusieurs semaines avant d'être ramassés ; un certain nombre des bacs à fleurs se trouvant dans notre commune sont mal fleuris et remplis de mauvaises herbes. Il en est ainsi pour les bacs à fleurs situés par exemple au chemin de la Pralay, à la route de Malagny ou au centre communal ; l'état de la mangeoire située le long de la terrasse du château est d'ailleurs très représentatif de ce manque d'entretien, tout comme la terrasse donnant sur la rue du village ; la pelouse au Creux-de-Genthod est clairsemée et dans un piteux état sur toute la promenade.

Il en est de même pour la pelouse du nouveau centre de voirie ; plusieurs arbres de la commune sont en souffrance car peu arrosés ; les massifs bordant le cimetière semblent ne pas être entretenus, tout comme le massif de tulipes devant l'école qui était complètement sec, voire presque à l'abandon, durant le printemps 2020.

Cette situation est non seulement regrettable mais également incompréhensible. En effet, cela fait depuis plus d'un an que nous sommes en période COVID. Toutes les manifestations ont été annulées. Il n'y a donc à notre connaissance aucune surcharge de travail qui pourrait justifier un tel laisser-aller, bien au contraire !

Lors de la séance du Conseil municipal du 13 avril dernier, le Maire nous a annoncé l'engagement d'une 4ème personne employée de la voirie. C'est pourquoi nous comptons autant sur cet engagement que sur le nouvel Exécutif pour enfin reprendre la situation en main et rendre à notre si belle commune toute sa splendeur. »

M. SCHMULOWITZ a bien entendu cet appel, et assure que l'Exécutif fera le nécessaire en terme d'entretien et de fleurissement du village. Il rappelle que le déménagement de la voirie dans son nouveau bâtiment prend beaucoup de temps et d'énergie au service, mais l'Exécutif est conscient des améliorations possibles, et fera le maximum pour donner au village l'éclat qu'il mérite.

Convocation des commissions

M. RIGHETTI exprime son malaise par rapport à l'échange entre Mme UDRY et M. BAUMGARTNER. Il ne comprend pas ce qui s'est passé, et formule le vœu qu'à l'avenir les parties trouvent des solutions entre elles avant d'en arriver à des échanges aussi peu transparents que ceux de ce soir.

La parole n'est plus demandée.

SÉANCE LEVÉE À 21H15.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI



La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS



Le Président
Bastien GUEX

